



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°960) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «COLLECTIF ART'DEMMENT»,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-224
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Collectif ART'demment » dont le siège est situé 81, Boulevard Gambetta 93130 Noisy-le-Sec, représentée par son président, Monsieur Lucien NOAILE, d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le mardi 17 juin 2024 de 10h00 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Collectif ART'demment » dont le siège est situé 81, Boulevard Gambetta 93130 Noisy-le-Sec, représentée par son président, Monsieur Lucien NOAILE, une convention de location de salle pour un montant de 38,10 € TTC (trente-huit euros et dix centimes), afin d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le mardi 17 juin 2024 de 10h00 à 13h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240703-lmc1H11915H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/07/2024
Date de Publication : 04/07/2024